

ANNEXE No 6

de chevaux si le bill de mon ami Miller était passé dans sa forme? R. Je crois que les courses de chevaux disparaîtraient du pays.

Q. Que croyez-vous qu'il arriverait supposant que les courses de chevaux se continueraient et que le pari individuel serait permis, quant aux effets démoralisants décrits par M. Miller comparés à ceux du présent système, ou pas au présent, mais plutôt au dernier système qui permettait de faire affaires avec les bookmakers, au temps où il leur était permis de se tenir sur l'estrade au lieu de circuler? R. Si les courses se continuaient et si la permission était accordée aux individus de parier entre eux, je crois que cet état de choses serait très peu désirable. Si une personne désirait faire un pari, il lui faudrait circuler sur le terrain des courses, offrir son argent à des étrangers, à chaque individu qui ne désirerait pas parier, qu'il ne connaîtrait pas, et qui ne désirerait pas parier. Parierait-il, l'argent pourrait être remis à quelqu'un qui, n'étant pas réputé responsable, ne le lui remettrait pas, s'il gagnait.

Par M. Blain:

Q. Devons-nous comprendre d'après ce que vous dites qu'il y a bien peu d'argent de parié sur le champ de courses, si ce n'est avec le bookmaker? R. Peu, comparativement; oui, monsieur. Une personne préfère aller à l'endroit désigné pour déposer son argent que d'avoir à trouver quelqu'un.

Par M. McCarthy:

Q. Pratiquement, il n'y a pas de paris si vous excluez le pari à chapeau? R. Ça ne compte pas.

Q. En dehors des bookmakers? Maintenant, les bookmakers sont dans un enclos sous la direction et le contrôle du jockey club? R. Ils le sont.

Q. Ceci s'applique à chacun des cinq champs de courses de l'Association canadienne des courses? R. Oui, monsieur.

Q. Vous n'avez jamais entendu parler d'un bookmaker défalcataire ou flancheur? R. J'en ai connu quelques-uns qui ont été obligés de faire attendre leurs clients un peu, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver de l'argent, disons: vingt minutes, jusqu'à ce qu'ils pussent emprunter de quelque autre et alors ils ne pouvaient continuer.

Q. Mais ils ont toujours payé intégralement? R. Je n'en ai jamais connu, ni j'ai entendu parler d'aucun si ce n'est d'un cas cet hiver.

Q. Une de ces requêtes, présentée par le Dr Shearer, parle du Japon. Que connaissez-vous des courses au Japon et des paris qui s'y font? R. Bien, je n'ai que la connaissance qu'un homme qui s'intéresse à ces choses, qui y donne son attention, peut avoir: j'ai peu entendu parler du Japon, mais j'ai des renseignements à ce sujet sur la France et l'Angleterre.

Par le Président:

Q. Votre connaissance personnelle? R. Non, monsieur, c'est justement ce que je m'efforce de démontrer.

Par M. McCarthy:

Q. Vous n'êtes pas allé au Japon, mais vous avez lu quelque chose à ce sujet? R. Oui.

Q. Au cours de votre travail et de vos études? R. Oui, je suis allé en France et en Angleterre.

M. RANEY.—Je ne veux pas être trop particulier; mais si les déclarations des avocats de la Couronne dans la province d'Ontario ne sont pas admises en preuve, comment ces déclarations peuvent-elles l'être sur le Japon, puisque ce monsieur n'y est jamais allé.

M. COUNSELL.—Vous avez l'opportunité de faire subir un contre-interrogatoire.

M. MCCARTHY.—Il y a une grande différence entre inscrire des déclarations des avocats de la Couronne qui ne sont pas ici pour être examinés et accepter